



Un sans carte de séjour travaille avec la carte de séjour d'autru

Par **BILLMECANO**, le **27/03/2015** à **12:51**

Bonjour,

Je travaille en CDI avec la carte de séjour de mon frère depuis 3 ans. Moi-même, j'ai un dossier déposé à la préfecture, dossier sans réponse. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **alterego**, le **27/03/2015** à **13:35**

Le titre de séjour de votre frère ne change rien à votre situation irrégulière, à l'interdiction de travailler qui en découle. A cela s'ajoute l'usurpation d'identité.